



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **12 décembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **douze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Yves RAVET - Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON  
M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD  
M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subventions pour les postes et la communication du Contrat Territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

Cœur de Loire assure le portage du Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans le cadre de ce contrat, l'animation du contrat et les missions du technicien rivières peuvent être subventionnées à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Ainsi que la communication autour des actions du contrat et l'information du public.

Les plans de financement seraient les suivants :

**POUR LE POSTE D'ANIMATEUR :**

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	41 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	33 000 €
Frais de fonctionnement animation	10 000 €		
0,5 ETP secrétariat	13 000 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (27%)*	18 000 €
Fonctionnement secrétariat	2 000 €	Collectivités (23%)	15 000 €
<b>Total coût</b>	<b>66 000 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>66 000 €</b>

\* :Plafond de 18 000€/poste

**POUR LE POSTE DE TECHNICIEN**

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	38 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50%)	25 000 €
Frais de fonctionnement animation	12 000 €		
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	15 000 €
		Collectivités (20%)	10 000 €
<b>Total coût</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>50 000 €</b>

**POUR LA COMMUNICATION :**

Dépenses		Financement	
Sensibilisation du grand public – Animation « Les Pieds dans l'eau »	3 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	7 700 €
Sensibilisation des élus – Visite de chantier vitrine	1 000 €	Région Bourgogne Franche-Comté (18%)*	2 850 €
Supports de communication	11 400 €	Collectivités (32%)	4 850 €
<b>Total coût</b>	<b>15 400 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>15 400 €</b>

\*Plafond de 3 000 €/an

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 45  
Pouvoirs : 4  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le 20/12/2023  
ID : 058-200067916-20231212-2023\_12\_12\_22-DE

